

5. RISQUES DE LIVRAISON ET DE PROPRIETE

- 5.1 Les produits seront livrés par le Fournisseur à l'Acheteur dans les lieux de livraison indiqués à l'Annexe 4. Ces lieux peuvent être modifiés de commun accord.
- 5.2 Lorsque le lieu de livraison se situe dans les locaux du Fournisseur, l'Acheteur sera responsable de retirer les produits ainsi que du transport de ces derniers. Il sera donc dès lors, responsable de l'assurance des produits.
- 5.3 Lorsque le lieu de livraison se situe dans les locaux de l'Acheteur ou partout ailleurs où il serait nécessaire que le Fournisseur assure le transport des produits, ce dernier sera alors responsable de l'assurance des produits en transit ainsi que de la décharge des produits du véhicule jusqu'à l'endroit de livraison.
- 5.4 Toutes les livraisons devront être réalisées pendant les heures de travail habituelles de l'Acheteur, sauf stipulation contraire.
- 5.5 La possession et le risque des produits sera transférée du Fournisseur à l'Acheteur dans le lieu de livraison, aussi bien lorsque les produits soient chargés dans le véhicule dont l'Acheteur est responsable que lorsqu'ils soit déchargés du véhicule dont le Fournisseur est responsable, dans toute circonstance où cela serait applicable.
- 5.6 Le Fournisseur sera chargé de l'emballage et de l'étiquetage des produits conformément aux accords passés par écrit de façon régulière avec l'Acheteur. Le Fournisseur fournira également la documentation nécessaire afin que les produits puissent être livrés comme prévu.
- 5.7 Si l'Acheteur ne prend pas en charge les produits à la date de livraison prévue, le coût de stockage généré pour le Fournisseur sera remboursé par l'Acheteur ; ainsi, le risque des produits sera transféré à l'Acheteur.

6. PRIX

- 6.1 Le prix des produits à la date de ce Contrat sont indiqués à l'Annexe 1 de ce Contrat. Ces prix englobent le coût du transport jusqu'à l'endroit de livraison.
- 6.2 Les prix sont soumis à un ajustement, au début de chaque Contrat annuel.

Alternative A. La formule permettant de déterminer les nouveaux prix est indiquée à l'Annexe 5 de ce Contrat.

Alternative B. Les nouveaux prix seront déterminés grâce à une négociation et après accord conclu..... [1, 2, 3] mois avant le début du chaque Contrat Annuel. Afin de fixer les nouveaux prix, le Fournisseur fournira à l'Acheteur les détails d'augmentation des coûts et autres informations importantes. Les deux Parties seront de bonne foi lors de ces négociations.

6.3 Les prix en vigueur, au moment des négociations, seront appliqués jusqu'à nouvel accord. Si dans les..... [30, 60] jours calendaires depuis le début du Contrat annuel aucun accord n'est mis en place pour un changement de prix, le Fournisseur aura le droit de notifier la résolution du Contrat dans un délai de [30, 60, 90] jours calendaires.

6.4 Lorsque l'Acheteur achète les produits pour les revendre, il pourra fixer librement les prix de revente.

7. CONDITIONS DE PAIEMENT

7.1 *Alternative A.* Le Fournisseur facturera à l'Acheteur toutes les fins de mois civil la quantité de produits fournis pour le mois. Chaque facture aura la description, la quantité et la date de livraison des produits fournis. Le paiement aura lieu dans les.....[30, 60, 90] jours calendaires à compter de la date de la facture.

Alternative B. L'Acheteur ouvrira une carte de crédit tournante au profit du Fournisseur préalablement à la première livraison des produits objet de ce Contrat. Les termes de la carte de crédit seront acceptés par l'Acheteur et la carte de crédit sera validée par une banque du pays du Fournisseur. La carte de crédit aura une valeur convenue entre les Parties suffisante pour couvrir les coûts estimés des produits à livrer mensuellement. A la fin de chaque mois, le Fournisseur enverra une facture à la banque qui aura effectuée la validation (ainsi qu'une copie à l'Acheteur). Chaque facture mentionnera toutes les quantités et les dates des produits fournis au cours du mois. Le paiement sera effectué dans un délai de.....[30, 60, 90] jours calendaires à compter de la date de la facture.

7.2 A la demande de l'Acheteur, le Fournisseur devra fournir les copies des bons de livraison, ainsi que toute information importante concernant les factures envoyées.

Exemple de 2 pages sur un total de 9 pages de
Contrat International d'Approvisionnement

Pour plus d'informations sur ce contrat cliquez ici :

[CONTRAT INTERNATIONAL D'APPROVISIONNEMENT](#)